

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020
Version	2019.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	25 sept. 2020

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	15
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 12 / 8ii .....	18
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	20
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12 / 8ii .....	21
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12 .....	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a .....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3b .....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a .....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b .....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c .....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e .....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b .....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d .....	38
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii.....	40
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	42
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii .....	43
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 .....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2a .....	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c .....	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e .....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9a .....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9b .....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 3a .....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 6d .....	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 .....	63
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / 21 .....	65
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	66

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	67
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 / 22 .....	68
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	69
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	70
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	73
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	73
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	74
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	80
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	82
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	83
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>84</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....</b>	<b>86</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>89</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>92</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>93</b>
Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2 .....	93
<i>garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises</i> .....	96
Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine.....	99
<i>prêts FEDER Innovation</i> .....	101
Fonds européen des matériaux .....	105
<i>Prises de participations et quasi-participations minoritaires</i> .....	107
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>111</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>113</b>
10.1. Grands projets .....	113
10.2. Plans d'action communs .....	116
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>119</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	119
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	120
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	120
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	120
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	120
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>121</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	121
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	123

<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>124</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>125</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	125
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	125
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	125
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	125
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	126
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	126
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>127</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>128</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>129</b>
<b>18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>130</b>
<b>Documents.....</b>	<b>131</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>132</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n°1303/2013 du 17/12/2013, le présent rapport porte sur la mise en oeuvre du programme au cours de l'exercice 2019. Il a été adopté par le Comité de suivi le 25 septembre 2020.

Tous les axes du PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges ont fait l'objet de programmation en 2019, à l'exception de l'axe 4 (lutte contre les inondations) et des axes d'assistance technique (10 et 11).

Depuis le début de la période de programmation, 1 262 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 1 191 845 280,44 € dont 305 379 214,33 € de FEDER et de FSE/IEJ (taux de programmation: 74,51%), dont :

1 198 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 1 052 359 727,17 € dont 234 211 917,48 € de FEDER (69,55% de la maquette),

64 dossiers FSE/IEJ pour un coût total éligible de 139 485 553,27 € dont 71 167 296,85 € de FSE/IEJ (97,37%% de la maquette).

Uniquement sur l'exercice 2019 :

199 dossiers programmés au total pour un coût total éligible de 295 066 077,41 € dont 86 286 224,48 € de FEDER et de FSE/IEJ,

193 dossiers FEDER pour un coût total éligible de 289 533 550,32 € dont 83 556 140,05 € de FEDER,

6 dossiers FSE/IEJ pour un coût total éligible de 5 532 527,09 € dont 2 730 084,44 € de FSE/IEJ.

Suite à son approbation par la Commission européenne le 11/12/2014 (décision C(2014)9749), le PO FEDER-FSE-IEJ LMV a fait l'objet de quelques modifications, adoptées par le Comité de suivi, transmises à la Commission européenne via SFC et acceptées en 2019. Elles sont les suivantes :

Tous les dispositifs : Modification de la mention « le taux maximum d'intervention du FEDER/FSE/IEJ est de 60% des dépenses éligibles » par « le taux d'intervention moyen du

FEDER/FSE/IEJ est de 60% des dépenses éligibles ».

- Axes 6 FSE et 12 FSE/IEJ : Affectation d'une enveloppe IEJ supplémentaire de 111 614€ à la Région Grand Est pour les 2 départements éligibles du territoire lorrain : Moselle et Meurthe et Moselle. Prélèvement d'une enveloppe de 111 614 € sur le FSE pour abonder l'IEJ.
- Dispositif 72 (Aménagement numérique) : Précisions des actions éligibles.
- Dispositif 93A (Développement économique touristique du Massif des Vosges) : intégration de l'éligibilité de la création d'hébergements touristiques.

Enfin, des modifications du PO soumises au Comité de suivi par consultation écrite du 12/12/2018 ont été acceptées le 7/03/2019 via notification SFC :

- Dispositif 34B (efficacité énergétique des entreprises) : Ajout des PME artisanales comme bénéficiaires éligibles.
- Dispositif 34E (mobilité) : Actualisation des sites éligibles conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmée en vigueur.

Concernant les instruments financiers programmés, 3 fonds ont été programmés sur l'exercice 2015 (aucun n'a depuis été programmé) :

- Le Fonds Européen des Matériaux : 6M€ dont 3M€ de FEDER ont été engagés. Depuis le lancement du fonds, aucune activité destinée aux entreprises lorraines.
- Le Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine : 8M€ dont 4M€ de FEDER ont été engagés. En 2016 et 2017, aucune activité engagée notamment du fait de la fusion des Régions et de l'attente de la nouvelle stratégie d'investissement de la Région Grand Est.
- Le Fonds de garantie Lorraine TPE FEDER 2 : 800 000 € dont 400 000 € de FEDER ont été engagés. En 2017, 55 TPE ont été bénéficiaires de garanties.

4 Comités Régionaux de Programmation ont été organisés en 2019 permettant de programmer les opérations décrites ci-haut. 1 Comité de suivi en présentiel commun au Grand Est s'est réuni le 27 novembre 2019. Ce même Comité de suivi a été consulté 2 fois par procédure écrite (juin et octobre

2019). Les points présentés ci-haut ont tous été approuvés par cette instance.

Enfin, depuis 2016, 20 demandes de paiement ont pu être adressées à la Commission européenne pour un montant total de dépenses certifiées au titre du FEDER de 301 043 231.03 € et au titre du FSE de 49 452 830.26 €, soit un total de dépenses certifiées de 350 496 061.29 €.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>En cumulé depuis 2014, 319 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 184 314 639 € et un montant FEDER de 74 680 612 €. En programmation FEDER, il s'agit de l'axe avec le plus fort taux de programmation en valeur absolue et en pourcentage de la maquette (96,99%).</p> <p>En 2019, 37 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 36 171 240,98 € et un montant FEDER de 17 329 578,25 €.</p> <p>Toutes les thématiques de la S3 sont couvertes (matériaux, santé, énergie, industrie, procédés). Les principaux acteurs de la recherche académique du territoire bénéficient d'un soutien au titre du FEDER ainsi que de nombreuses entreprises innovantes lorraines prenant part à des projets collaboratifs d'envergure ; l'écosystème de l'innovation a également été soutenu permettant ainsi l'émergence et la détection de projets innovants sur le territoire.</p> <p>Concernant l'indicateur relatif au nombre de chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche améliorées (CO25), la valeur réalisée est de 813 ETP en 2019 pour un objectif de 1000, soit une atteinte de 81 % de l'objectif final.</p> <p>Concernant l'indicateur relatif au nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche (CO26), la valeur réalisée globalisée pour les priorités d'investissement 1a et 1b est de 102 en 2019 pour un objectif de 170, soit une atteinte de 60 % de l'objectif final.</p>
10	Assistance Technique FEDER	Aucune programmation en 2019. L'Autorité de gestion recourra à la procédure d'assistance technique forfaitaire à partir de l'exercice comptable 2020/2021.
11	Assistance Technique FSE	Aucune programmation en 2019. L'Autorité de gestion recourra à la procédure d'assistance technique forfaitaire à partir de l'exercice comptable 2020/2021.
12	Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)	Depuis fin 2017 et la création de l'axe IEJ, 2 dossiers ont été programmés pour un coût total de 7 320 430,01 € et un montant FSE/IEJ de 3 536 277,21 € permettant d'atteindre 83,73% de l'enveloppe. En 2019, un dossier a été programmé (3 236 567,75 € de coût total pour 1 395 949,20 € de FSE/IEJ). Les projets soutenus concernent les actions de l'Ecole de la 2ème Chance sur les territoires de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.
2	Améliorer la compétitivité des PME	<p>En cumulé depuis 2014, 361 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 346 312 391,46 € et un montant FEDER de 45 343 766,64 €.</p> <p>En 2019, 35 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 49 000 850,27 € et un montant FEDER de 9 292 635,33 €.</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Concernant l'indicateur relatif au nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (CO01) la valeur réalisée et cumulée pour les priorités d'investissement 3a et 3b est de 886 en 2019 pour un objectif de 1260, soit une atteinte de 70,32 % de l'objectif final.</p> <p>Il est précisé que, sur l'axe 2, les projets sont financés via l'attribution directe de subventions par l'Autorité de gestion mais également par le biais de l'abondement d'instruments financiers.</p>
3	Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs	<p>En cumulé depuis 2014, 276 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 332 238 386,97 € et un montant FEDER de 60 795 885,36 €. Avec un taux de programmation de 67,44%, il s'agit du 2ème axe le plus performant au titre du FEDER.</p> <p>En 2019, 53 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 95 394 928,44 € et un montant FEDER de 23 097 183,82 €.</p> <p>Les dispositifs concernant la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles (34B) et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux (34E) connaissent quelques retards en termes de programmation mais plusieurs projets sont identifiés. Concernant le dispositif 34E, des projets de SNCF réseaux ont été programmés en 2020 et seront valorisés dans le cadre du prochain RAMO.</p> <p>Concernant les indicateurs du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 34A (CO30 : Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables) : 47% de taux d'atteinte de la valeur-cible finale (30/64,2) avec des valeurs prévisionnelles s'élevant à 94 permettant d'envisager un taux d'atteinte à 146% ;</li> <li>- 34C (CO31 : Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique) : 46% de taux d'atteinte de la valeur-cible finale (6835/15 000) avec des valeurs prévisionnelles s'élevant à 70% de la valeur cible (10 533) et une progression forte en termes de programmation annonçant une hausse de cas valeurs.</li> </ul>
4	Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques	<p>Suite à la labellisation des PAPI (Programmes d'action et de prévention des Inondations) et leur validation par l'Etat (dernière conditionnalité ex-ante du PO levée en 2015), la programmation a pu débuter en 2016 et s'est poursuivie en 2017. 3 opérations ont donc été programmées au total pour un coût total de 3 691 874,00 € et un montant FEDER de 1 100 940,00 € (22,02% de l'enveloppe de cet axe). Aucune programmation n'a eu lieu en 2019 mais une programmation est en cours sur 2020.</p> <p>Du fait des délais d'adoption des PAPI, les opérations programmées ont pris du retard et les indicateurs de réalisation également par conséquent. Concernant l'indicateur C020 (Population</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		bénéficiant de mesures de protection contre les inondations), le taux d'atteinte est de 84% de la valeur finale (19 300 / 22 992).
5	Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	En cumulé depuis 2014, 43 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 12 921 736,32 € et un montant FEDER de 3 250 063,45 € (65% de l'enveloppe de l'axe). En 2019, 13 dossiers ont été programmés pour un coût total de 3 030 011,71 € et un montant FEDER de 787 638,75 €. Le seul indicateur de cet axe affiche une atteinte de l'objectif final à hauteur de 170% en valeur réalisée (Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23)) avec 1 697 hectares pour un objectif de 1 000.
6	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie	En cumulé depuis 2014, 60 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 130 873 830,54 € et un montant FSE de 66 856 244,01 € (101,3 % de l'enveloppe de l'axe). Cela en fait l'axe le plus fortement programmé en valeur absolue et en % du PO, tous fonds confondus. En 2019, 5 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 1 840 292,64 € et un montant FSE de 878 468,53 €. L'enveloppe de cet axe est donc totalement consommée mais des sous-réalisations sont à prévoir. Concernant les indicateurs, l'objectif quant au nombre de demandeurs d'emploi suivant des actions cofinancées par le FSE est atteint à 105 % (21 129 /20 195).
7	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité	En cumulé depuis 2014, 77 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 54 508 105,79 € et un montant FEDER de 25 242 403,41 € (63,11 % de l'enveloppe de l'axe). En 2019, 20 dossiers ont été programmés, dont le projet de THD Grand Est, pour un coût total éligible de 43 825 331,57 € et un montant FEDER de 22 237 390,58 €. Concernant les indicateurs : - L'indicateur relatif au nombre de prises installées dans les communes prioritaires est atteint à hauteur de 112% (105 000 / 93 800) ; - 72C (Nouveaux services publics numériques mis en œuvre) : le taux d'atteinte est de 55% (22/40) avec des valeurs prévisionnelles permettant de se projeter sur un taux de 208% (83 services publics numériques).
8	Développement urbain durable	En cumulé depuis 2014, 59 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 87 109 469,69 € et un montant FEDER de 14 935 335,94 € (54,99% de l'enveloppe de l'axe). En 2019, 25

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 49 561 635,46 € et un montant FEDER de 7 806 386,04 €.</p> <p>Pour mémoire, les dossiers programmés au titre des 3 priorités d'investissement de cet axe sont soumis à des procédures de sélection particulières (remontée des opérations par les organismes intermédiaires au titre de la politique de la ville et au titre de l'urbanisme durable).</p> <p>Concernant les indicateurs du cadre de performance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 84E (Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines (CO38)) : La valeur cible est atteinte à 48% avec 64 090m2 réalisés pour un objectif de 133 333 m2. Avec une valeur prévisionnelle de 281 730,98m2, le taux d'atteinte serait de 211%.</li> <li>- 89B (Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible) : le taux d'atteinte de la valeur est de 46% (23/50) avec des valeurs prévisionnelles permettant de se projeter sur un taux de 88% (44 équipements).</li> </ul>
9	Axe interrégional Massif des Vosges	<p>En cumulé depuis 2014, 59 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 28 282 771,08 € et un montant FEDER de 7 372 734,25 € (62,29 % de l'enveloppe de l'axe).</p> <p>En 2019, 10 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 12 549 551,89 € et un montant FEDER de 3 005 327,28 €.</p> <p>L'indicateur relatif au nombre d'entreprises soutenues (CO01) est atteint à hauteur de 63% (région en transition) et de 61% (région plus développée) en valeurs réalisées avec respectivement 29 et 20 entreprises soutenues.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			185,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein		200,00			562,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			813,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein		1 000,00			2 272,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			78,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			241,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			249 848,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	11 100 000,00			561 924,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	175,83			191,00			4,25		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	454,15			344,00			322,10		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	499,70			155,00			205,57		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 922,51			1 653,00			1 349,35		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	56,00			15,00			16,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	209,00			190,00			229,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	223 639,91			37 653,00			56 829,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	521 922,00			443 979,00			982 111,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	139,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	862,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	17,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	89 282,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'effort public en matière de R&D

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
1	DIRDA	millions d'euros	En transition	394,00	2011	410,00			Donnée disponible avec un décalage de 3 ans. Cet indicateur fera l'objet d'une proposition d'harmonisation Grand Est

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
1	DIRDA			427,00		422,00		443,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRDA		

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			25,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	220,00			344,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			24,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	120,00			249,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			3 626 457,15			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	60 000 000,00			28 585 377,76			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			24,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	200,00			196,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			8,00			5,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	332,00			298,00			263,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	17,00			8,00			5,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	238,00			222,00			187,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 176 050,59			270 185,00			243 484,30		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	26 461 548,32			20 676 862,00			13 329 522,82		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des	13,00			6,00			5,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		produits nouveaux pour le marché									
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	189,00			170,00			136,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	48,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	58,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	10 790 822,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	41,00			0,00		



Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2 - Augmenter les moyens consacrés à la recherche et à l'innovation par le secteur privé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
2	DIRDE	Millions d'Euros	En transition	289,00	2010	306,00			Cet indicateur fera l'objet d'une harmonisation Grand Est.
3	Nombre de brevets déposés	nombre	En transition	73,00	2012	85,00			Les valeurs saisies correspondent aux de demandes de brevets publiées. Cet indicateur fera l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
2	DIRDE			346,00		339,00		331,00	
3	Nombre de brevets déposés	102,00		88,00		112,00		127,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
2	DIRDE		
3	Nombre de brevets déposés		

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 12 / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	963,00	507,00	456,00	594,00	319,00	275,00	0,62	0,63	0,60	177,00	147,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	722,00	380,00	342,00	352,00	203,00	149,00	0,49	0,53	0,44	85,00	83,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	481,00	253,00	228,00	491,00	276,00	215,00	1,02	1,09	0,94	130,00	115,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	306,00	158,00	148,00	193,00	98,00	95,00	0,63	0,62	0,64	54,00	41,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	245,00	127,00	118,00	122,00	75,00	47,00	0,50	0,59	0,40	35,00	27,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	184,00	95,00	89,00	137,00	80,00	57,00	0,74	0,84	0,64	38,00	26,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	76,00	42,00	34,00	108,00	60,00	48,00	1,42	1,43	1,41	32,00	28,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	57,00	32,00	25,00	30,00	22,00	8,00	0,53	0,69	0,32	12,00	4,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	38,00	21,00	17,00	46,00	32,00	14,00	1,21	1,52	0,82	17,00	7,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		Nombre	284,00	156,00	128,00	65,00	41,00	24,00	0,23	0,26	0,19	17,00	11,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		Nombre	216,00	119,00	97,00	154,00	85,00	69,00	0,71	0,71	0,71	34,00	31,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						168,00	99,00	69,00				49,00	41,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						189,00	106,00	83,00				49,00	35,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						14,00	11,00	3,00				7,00	3,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						270,00	163,00	107,00				69,00	52,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						294,00	181,00	113,00				73,00	52,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						154,00	85,00	69,00				34,00	31,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	142,00	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	118,00	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	146,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	44,00	54,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	40,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	42,00	31,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	28,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	10,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	15,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation		24,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		51,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		50,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		57,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		94,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		108,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		51,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 12 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 605,00	845,00	760,00	1 306,00	723,00	583,00	0,81	0,86	0,77	671,00	357,00	314,00
CO02	chômeurs de longue durée					395,00	216,00	179,00				197,00	111,00	86,00
CO03	personnes inactives					343,00	204,00	139,00				189,00	110,00	79,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					257,00	151,00	106,00				103,00	57,00	46,00
CO06	moins de 25 ans					1 613,00	907,00	706,00				844,00	459,00	385,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					656,00	363,00	293,00				351,00	184,00	167,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					944,00	534,00	410,00				481,00	265,00	216,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					9,00	3,00	6,00				3,00	2,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					458,00	249,00	209,00				228,00	117,00	111,00
CO16	participants handicapés					80,00	61,00	19,00				37,00	27,00	10,00
CO17	autres personnes défavorisées					188,00	85,00	103,00				92,00	49,00	43,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					65,00	30,00	35,00				31,00	13,00	18,00
CO19	personnes venant de zones rurales					271,00	170,00	101,00				146,00	93,00	53,00
	Total général des participants					1 649,00						860,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		635,00	366,00	269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		198,00	105,00	93,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		154,00	94,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		154,00	94,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		769,00	448,00	321,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		305,00	179,00	126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		463,00	269,00	194,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		6,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		230,00	132,00	98,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		43,00	34,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		96,00	36,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		34,00	17,00	17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		125,00	77,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		789,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 12

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			794,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 100,00			3 893,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			240,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	805,00			396,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			178,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	530,00			1 261,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			376,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	520,00			2 390,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			988,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	960,00			2 711,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	514,00			244,00			125,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 049,00			565,00			342,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	210,00			95,00			40,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	263,00			265,00			125,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	55,00			0,00			61,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 255,00			135,00			152,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	248,00			149,00			24,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	676,00			165,00			65,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un	697,06			265,00			146,50		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 384,00			1 532,00			989,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	273,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	116,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	134,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	30,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	59,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	691,00			0,00		



Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - soutenir l'investissement des PME à tous les stades de leur développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	pourcentage	En transition	-8,00	2012	3,00			Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. Une harmonisation sera proposée au niveau Grand est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
4	Evolution de l'investissement des PME industrielles lorraines	26,70	

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 3b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			92,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	160,00			282,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			92,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	160,00			282,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	92,00			33,00			29,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	119,00			117,00			96,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	82,00			33,00			29,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	119,00			117,00			96,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	49,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	11,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	49,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	4 - Accroître le volume des exportations ainsi que le nombre d'exportateurs lorrains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	million d'euros	En transition	17 783,00	2012	19 561,00	15 685,00		Cet indicateur fera l'objet d'une harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	17 884,00		17 752,00		16 588,00		17 014,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
5	Montant du Chiffre d'Affaires à l'export annuel des entreprises lorraines	16 624,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			30,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	64,20			94,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			18 773,70			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			137 846,74			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	29,47			3,00			1,04		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	76,98			163,00			202,18		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 239,06			4 936,00			1 835,27		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	90 056,99			96 422,00			105 047,39		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	196,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	98,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	60 959,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	5 - Augmenter la part des ENR/R dans la production et la consommation énergétiques régionales

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine	pourcentage	En transition	1,72	2010	5,05			La donnée qui avait été renseignée pour 2014 (7.40%) était la valeur de 2012. La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale. Cet indicateur fera l'objet d'une harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
6	Part d'ENR/R dans la consommation d'énergie finale en Lorraine		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			81,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	50,00			235,00			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			1,00			
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	GWh/an	En transition	137,00			376,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	234,00			194,00			60,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,33			0,00			0,00		
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	376,15			375,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	60,00			0,00		
F	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00		
S	990	Gain sur la consommation d'énergie (comportement, investissement)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	6 - Réduire la consommation énergétique des entreprises industrielles pour améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles	GWh/an	En transition	13 720,00	2012	12 348,00			Impossibilité d'obtenir ces données. Cet indicateur devra être reconsidéré. Il fera l'objet d'une modification/harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
7	Consommation énergétique annuelle des PME industrielles		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			6 835,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	15 000,00			10 533,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			23 111,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	112 908,51			32 855,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	5 272,00			1 432,00			20,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	7 920,00			4 873,00			1 148,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	5 502,66			592,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	27 485,62			17 461,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	944,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						



Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	7 - Réduire la consommation d'énergie finale dans le secteur du logement social

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)	nombre de logements	En transition	66 140,00	2012	20 000,00	27 904,00		Cet indicateur fera l'objet d'une harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)	32 561,00		33 266,00					

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
8	Nombre de logements sociaux économes (classe énergétique E, F ou G)	54 117,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			
S	IS4	Nombre de gares aménagées	nombre	En transition	16,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			0,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS4	Nombre de gares aménagées	0,00			0,00		
S	IS4	Nombre de gares aménagées	2,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	8 - Limiter le recours au véhicule particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	voyage	En transition	15 600 000,00	2013	18 500 000,00			Cette donnée n'est plus disponible. Cet indicateur devra être reconsidéré et éventuellement prendre en compte le nombre de voyages*nombre de kilomètres (vk). Il fera l'objet d'une modification/harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
9	Accroissement du trafic sur le réseau régional des voyageurs	15 927 528,00	

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	22 992,00			19 300,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	22 992,00			19 300,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	19 300,00			19 300,00			100,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	9 - Réduire la vulnérabilité des hommes et des activités économiques au risque inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	nombre d'habitants	En transition	700 000,00	2013	600 000,00			cet indicateur fera l'objet d'une modification/harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation			699 265,00				659 290,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
10	Nombre de personnes exposées aux risques d'inondation	659 290,00	

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 000,00			1 697,00			Concernant l'indicateur CO23, la valeur 2018 est de 769,46 hectares contre 1 094 hectares en 2017. Cette différence résulte d'un travail de vérification des doubles comptes dans le cadre de la présentation des valeurs au titre de la revue de performance. Les opérations concernant l'ensemble d'une zone Natura 2000 ou des valeurs concernant un même périmètre pour deux projets ont donc été écartées, conduisant à la réduction de la valeur présentée en 2018.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 000,00			2 832,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	769,46			1 094,00			797,92		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 898,69			83 128,00			49 063,92		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	10 - Maintenir la biodiversité de la faune lorraine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue	nombre	En transition	41,00	2011	41,00			Données non accessibles à ce jour. cet indicateur fera l'objet d'une modification/harmonisation Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre d'espèces vertébrées présentes sur la Trame verte et bleue		

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						2 159,00	1 321,00	838,00				250,00	190,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	231,00			146,00	89,00	57,00	0,63			7,00	4,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition		Nombre	1 340,00			3 234,00	1 890,00	1 344,00	2,41			262,00	266,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	1 962,00			135,00	74,00	61,00	0,07			0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						9 949,00	6 605,00	3 344,00				759,00	486,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	8 492,00			7 073,00	4 829,00	2 244,00	0,83			751,00	478,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 952,00	2 322,00	1 630,00				458,00	357,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 951,00			2 622,00	1 581,00	1 041,00	0,89			263,00	225,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO03 personnes inactives	Nombre	922,00			38,00	22,00	16,00	0,04			2,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						9 446,00	6 033,00	3 413,00				908,00	648,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						8 343,00	5 252,00	3 091,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						7,00	0,00	7,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						150,00	105,00	45,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						4 987,00	3 125,00	1 862,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	331,00	213,00	368,00	246,00	297,00	163,00	75,00	26,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	2,00	4,00	20,00	14,00	34,00	20,00	26,00	15,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	196,00	218,00	522,00	294,00	526,00	300,00	384,00	266,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	23,00	20,00	29,00	26,00	22,00	15,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	2 193,00	1 413,00	1 753,00	804,00	1 549,00	571,00	351,00	70,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 078,00	591,00	1 410,00	641,00	1 309,00	478,00	281,00	56,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	503,00	343,00	637,00	440,00	470,00	337,00	254,00	153,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	393,00	265,00	459,00	314,00	334,00	194,00	132,00	43,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	4,00	6,00	10,00	6,00	6,00	4,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	1 269,00	780,00	1 643,00	905,00	1 564,00	732,00	649,00	348,00	0,00	0,00



ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	5 252,00	3 091,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	105,00	43,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	3 125,00	1 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	20 195,00			21 129,00	12 942,00	8 187,00	1,05			1 669,00	862,00	807,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	7 199,00			7 409,00	4 636,00	2 773,00	1,03			502,00	258,00	244,00
CO03	personnes inactives	En transition	4 855,00			4 561,00	3 061,00	1 500,00	0,94			300,00	241,00	59,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				2 964,00	2 193,00	771,00				279,00	228,00	51,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				218,00	90,00	128,00				87,00	40,00	47,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	11 702,00			10 569,00	6 618,00	3 951,00	0,90			614,00	376,00	238,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	482,00			910,00	459,00	451,00	1,89			199,00	77,00	122,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				775,00	395,00	380,00				179,00	73,00	106,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	9 287,00			7 742,00	5 105,00	2 637,00	0,83			591,00	346,00	245,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	13 145,00			14 718,00	9 130,00	5 588,00	1,12			1 234,00	692,00	542,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				3 151,00	1 672,00	1 479,00				158,00	61,00	97,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				7 496,00	4 649,00	2 847,00				835,00	444,00	391,00
CO16	participants handicapés	En transition	1 065,00			2 092,00	1 243,00	849,00	1,96			227,00	123,00	104,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	3 842,00			8 687,00	5 510,00	3 177,00	2,26			826,00	497,00	329,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				495,00	369,00	126,00				50,00	40,00	10,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				7 222,00	4 454,00	2 768,00				558,00	319,00	239,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					25 908,00						2 056,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	4 994,00	2 716,00	2 278,00	5 635,00	3 533,00	2 102,00	5 006,00	3 596,00	1 910,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 474,00	812,00	662,00	1 897,00	1 215,00	682,00	1 991,00	1 320,00	671,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 237,00	824,00	413,00	1 237,00	780,00	457,00	1 221,00	771,00	450,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	736,00	536,00	200,00	731,00	535,00	196,00	699,00	488,00	211,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	131,00	50,00	81,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	2 285,00	1 376,00	909,00	2 786,00	1 767,00	1 019,00	2 902,00	1 849,00	1 053,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	357,00	142,00	215,00	146,00	88,00	58,00	146,00	110,00	36,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	279,00	106,00	173,00	127,00	76,00	51,00	129,00	99,00	30,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 332,00	779,00	553,00	1 285,00	851,00	434,00	1 954,00	1 331,00	623,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	4 155,00	2 357,00	1 798,00	4 491,00	2 890,00	1 601,00	3 900,00	2 573,00	1 327,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	780,00	397,00	383,00	1 044,00	532,00	512,00	834,00	436,00	398,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	1 908,00	1 065,00	843,00	1 932,00	1 242,00	690,00	1 904,00	1 260,00	644,00
CO16	participants handicapés	En transition	654,00	312,00	342,00	484,00	294,00	190,00	431,00	289,00	142,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	2 176,00	1 237,00	939,00	2 203,00	1 428,00	775,00	2 188,00	1 455,00	733,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	142,00	105,00	37,00	118,00	87,00	31,00	120,00	88,00	32,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 860,00	1 058,00	802,00	1 995,00	1 208,00	787,00	1 891,00	1 221,00	670,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6 362,00			6 872,00			6 727,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	3 325,00	2 235,00	1 090,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 545,00	1 031,00	514,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	566,00	445,00	121,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	519,00	406,00	113,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	1 982,00	1 250,00	732,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	62,00	42,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	61,00	41,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	2 580,00	1 798,00	782,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	938,00	618,00	320,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	335,00	246,00	89,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	917,00	638,00	279,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	296,00	225,00	71,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 294,00	893,00	401,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	65,00	49,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	918,00	648,00	270,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		3 891,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	En transition	93 800,00			105 000,00			
S	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	En transition	93 800,00			493 115,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00			0,00			0,00		
S	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00			0,00		
S	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	17 - Accroître la couverture du territoire lorrain en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	pourcentage	En transition	83,00	2014	95,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible et sera à reconsidérer dans le cadre de l'harmonisation de la stratégie THD au niveau du Grand Est.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
18	Taux d'accès à un service de Très Haut Débit (à partir de 30 Mbps et au-delà) pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la région Lorraine	83,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			22,00			
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	En transition	40,00			83,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	17,00			8,00			7,00		
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	70,00			51,00			30,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	0,00			0,00		
S	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	2,00			0,00		



Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	18 - Augmenter l'usage des services numériques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	pourcentage	En transition	17,00	2014	50,00			Suite à la fusion des régions, cet indicateur n'est plus disponible (plus de baromètre régional) et sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
19	Taux d'internautes lorrains ayant suivi une formation ou un enseignement en ligne (y compris non certifiant)	17,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	133 333,00			64 090,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	133 333,00			281 730,98			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	7 724,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	55 957,00			55 957,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	19 - Réduire la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	hectare	En transition	150,00	2013	400,00			Suite à la fusion des régions, cette donnée n'est plus disponible. L'indicateur sera à reconsidérer.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
20	Surfaces urbanisées affectées à de nouvelles activités	0,00	

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			2,00			
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	nombre	En transition	5,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	2,00			0,00			0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	2,00			2,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00			0,00		
S	IS3	Nombre de maisons de santé pluri professionnelles et d'espace santé de proximité créés dans les quartiers politique de la ville	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	20 - Réduire les inégalités d'accès aux services de santé pour les populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées	pourcentage	En transition	0,00	2014	40,00			Cet indicateur ne peut être renseigné via Synergie. Il fera l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
21	Part des habitants des quartiers sensibles de la ville couverts par les structures de santé créées		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 9b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			23,00			
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	En transition	50,00			44,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	16,00			1,00			2,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	28,00			16,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	0,00			0,00		
S	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	2,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	21 - Elargir l'offre de services aux populations des quartiers urbains défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
22	Taux de service par habitant en ZUS	nombre d'habitant par service	En transition	174,00	2012	164,00			La valeur précédemment renseignée (190) était pour l'année 2013. Cet indicateur est devenu obsolète dans la mesure où les ZUS ont disparu au profit des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Il fera donc l'objet d'une modification.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
22	Taux de service par habitant en ZUS								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
22	Taux de service par habitant en ZUS		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	En transition	46,45			28,81			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	En transition	46,45			35,28			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,55			20,19			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	Plus développées	32,55			24,72			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire de subventions	Entreprises	En transition	34,10			4,12			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire de subventions	Entreprises	En transition	34,10			6,47			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire de subventions	Entreprises	Plus développées	23,90			2,88			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire de subventions	Entreprises	Plus développées	23,90			4,53			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,35			24,70			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	12,35			28,81			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,65			17,30			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	8,65			20,19			La valeur cible, a priori sous-évaluée, sera révisée et réévaluée dans le cadre d'une modification globale.
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiaire d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			13 135,92			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiaire d'un soutien	Visites/an	En transition	11 760,00			30 576,00			
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiaire d'un soutien	Visites/an	Plus développées	8 240,00			9 204,08			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de	Visites/an	Plus	8 240,00			21 424,00			



(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
	visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien		développées							

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	23,00			7,06			6,47		
S	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	40,00			39,98			26,46		
F	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	16,00			4,94			4,53		
S	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	28,00			28,02			18,54		
F	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			1,18			0,59		
S	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00			4,12			3,53		
F	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	10,00			0,82			0,41		
S	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00			2,88			2,47		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	19,00			5,88			5,88		
S	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	36,00			35,87			22,93		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	13,00			4,12			4,12		
S	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	25,00			25,13			16,07		
F	CO09 Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	13 319,00			11 172,00			0,00		
S	CO09 Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	12 642,00			6 762,00			6 762,00		
F	CO09 Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	9 020,90			7 828,00			0,00		
S	CO09 Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	8 858,00			4 738,00			4 738,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	13,00			0,00		
F	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		
F	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	17,00			0,00		
F	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	12,00			0,00		
F	CO09 Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09 Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	22 - Augmenter la fréquentation touristique du Massif des Vosges.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	En transition	1 858 080,00	2011	2 043 300,00	1 050 660,00		pas de données actualisées disponibles à ce jour
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	Nombre de visites (sites payants de plus de 5000 visiteurs)	Plus développées	1 301 920,00	2011	1 431 700,00	745 340,00		pas de données actualisées disponibles à ce jour

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	979 875,00							
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski	695 125,00							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
23	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski		
23bis	Fréquentation des sites de visite et des stations de ski		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	823,20			294,00			Il apparaît que les opérations soutenues au titre de cette priorité d'investissement sur l'axe interrégional Massif des Vosges concernent uniquement le financement d'observatoires, de plans d'actions, de référentiels, d'actions d'animation ou de programmes scientifiques liés à la biodiversité. L'indicateur CO23 apparaît inadapté au suivi des projets relevant de cette priorité d'investissement au regard de la nature du territoire et des priorités ainsi que de l'objectif principal de préservation des espèces qui interviennent par définition sur la totalité de l'espace du Massif. Une révision de cet indicateur pourra être proposée à modification.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	823,20			0,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	576,80			206,00			Il apparaît que les opérations soutenues au titre de cette priorité d'investissement sur l'axe interrégional Massif des Vosges concernent uniquement le financement d'observatoires, de plans d'actions, de référentiels, d'actions d'animation ou de programmes scientifiques liés à la biodiversité. L'indicateur CO23 apparaît inadapté au suivi des projets relevant de cette priorité d'investissement au regard de la nature du territoire et des priorités ainsi que de l'objectif principal de préservation des espèces qui interviennent par définition sur la totalité de l'espace du Massif. Une révision de cet indicateur pourra être proposée à modification.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	576,80			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		meilleur état de conservation									
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	24 - Maintenir en bon état de conservation les populations d'espèces spécifiques au massif des Vosges

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	En transition	52,92	2012	57,62			La donnée est actualisée tous les 5 ans : prochaine modification en 2020. Il est à noter que la valeur risque de chuter suite au constat fait sur le terrain.
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	nombre	Plus développées	37,08	2012	40,38			La donnée est actualisée tous les 5 ans : prochaine modification en 2020. Il est à noter que la valeur risque de chuter suite au constat fait sur le terrain.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	56,00		56,00		56,00		56,00	
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras	40,00		40,00		40,00		40,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
24	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras		
24bis	Nombre d'individus de l'espèce « parapluie » grand tétras		

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10**

Axe prioritaire		10 - Assistance Technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	996	Nombre d'actions de communication	nombre					30,00			
S	996	Nombre d'actions de communication	nombre					30,00			
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					83 711,00			
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	Nombre					83 711,00			
F	998	Nombre de personnes formées	Nombre					0,00			Le non renseignement de cet indicateur ne résulte pas de l'absence de formation, mais de l'absence de définition de l'indicateur au début de la programmation. L'indicateur 998 n'a donc pas été très bien suivi. Il est à présent envisagé de proposer sa suppression à l'occasion de la révision du PO, dans le cadre de l'harmonisation des indicateurs Grand Est. Les formations suivies par les agents sont en réalité nombreuses, et portent prioritairement sur la réglementation des marchés publics, des aides d'Etat, ou encore sur la lutte anti-fraude.
S	998	Nombre de personnes formées	Nombre					0,00			
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					1,00			
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	Nombre					1,00			
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			0,00			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion diffèrait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	Nombre d'ETP		12,50			0,00			Valeurs annuelles. Pas de cumul des ETP. L'organisation de l'autorité de gestion diffèrait au lancement du PO. La recentralisation de la gestion des fonds et la période post-démarrage (qui a nécessité davantage d'ETP) conduiront à une baisse des effectifs avec pour objectif la valeur cible fixée pour 2023.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication	29,00			22,00			13,00		
S	996	Nombre d'actions de communication	29,00			22,00			13,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	68 432,00			55 231,00			41 298,00		
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	64 919,00			51 718,00			37 785,00		
F	998	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	998	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	1,00			0,00			0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	1,00			0,00			0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	0,00			15,40			14,90		
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	0,00			15,40			14,90		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	996	Nombre d'actions de communication	7,00			0,00		
S	996	Nombre d'actions de communication	7,00			0,00		
F	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	21 861,00			3 513,00		
S	997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine	18 348,00			0,00		
F	998	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
S	998	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
F	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00			0,00		
S	999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme	0,00			0,00		
F	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	15,90			13,90		
S	9999	Nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER	15,90			13,90		



Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
Objectif spécifique	21 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FEDER.

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 10 / 21**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées	pourcentage		2,00	2014	1,50			Pas de certification ni de rapport de contrôle

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées							0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
25	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
-----------------	-------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		nombre				30,00	0,00	0,00				1,00		
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		Nombre				83 711,00	0,00	0,00				15 279,00		
998	Nombre de personnes formées		Nombre				2,00	2,00	0,00				0,00		
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		Nombre				1,00	0,00	0,00				0,00		
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		Nombre d'ETP	4,70			21,00	3,00	9,00	4,47			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
996	Nombre d'actions de communication		7,00			9,00			6,00			7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
997	Nombre de visites du site Internet dédié aux fonds européens en Lorraine		13 201,00			13 933,00			19 437,00			18 348,00	0,00	0,00	3 513,00	0,00	0,00
998	Nombre de personnes formées		0,00			0,00			0,00			1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00
999	Nombre d'études, d'évaluations menées au cours du programme		1,00			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99998	Nombre d'emploi à temps-plein consacrés à la gestion du FSE		0,00			3,90			5,40			6,10	2,00	4,00	5,60	1,00	5,00

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
Objectif spécifique	22 - Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle des crédits FSE.

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 / 22**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		Proportion (pourcentage)		Proportion	1,50						0,00	%	%	0,00	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	%	%	0,00%	%	%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014										
			Cumulé			Total annuel			Total annuel			Qualitative	
26	Taux d'irrégularité des dépenses certifiées		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 041
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	247
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	178
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	510

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	813,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	102,00					
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	31 251 078,33					
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			1 391 536,65					
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		1 306,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	886,00					
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	159 672 872,53					
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	30,00					
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	6 835,00					
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	73 253 956,47					
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	19 300,00					
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	1 466 348,96					
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition	0,00					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	1 697,00					
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	8 424 600,55					
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	21 129,00	12 942,00	8 187,00	1 669,00	862,00	807,00
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	47 183 699,88					
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	7 897 822,49					
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition	0,00					
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition	105 000,00					
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des Lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	22,00					
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	64 090,00					
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	7 561 848,21					
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	23,00					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	28,81					
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	20,19					
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	6 770 645,65					
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	4 744 057,84					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	499,70	155,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	73,00	8,00		
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	24 269 827,23	10 906 441,51		
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0,00	0,00		
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		635,00	0,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	606,00	277,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	110 280 681,87	34 824 373,85		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	29,47	3,00		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	5 272,00	1 432,00		
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	29 666 091,28	12 171 091,03		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00	0,00		
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	761 048,68	0,00		
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition	19 100,00	0,00		ECMO 2018
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	769,46	1 094,00		
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	3 496 410,77	2 190 362,33		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	19 460,00	14 466,00	8 831,00	
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	21 590 773,24	9 403 655,97		
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	2 379 771,36	894 786,46		
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition	6 179,00	0,00		ECMO 2018
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition	0,00	0,00		
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des Lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	17,00	8,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	62 292,00	0,00		
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	4 507 252,78	1 864 128,49		
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	16,00	1,00		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	23,00	7,06		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	16,00	4,94		
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	4 686 294,32	4 226 645,00		
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	3 173 977,94	2 961 526,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition		
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition		
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros				
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ			
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition		
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition		
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition		
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition		
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 325,00	0,00
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition		
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition		
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition		
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition		
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition		
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition		
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées		
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition		
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	En transition	333			1 000,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	55			170,00		
1	F	IF1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euro	FEDER	En transition	24402014			128 333 334,00		
12	F	IF12	Montant des dépenses certifiées de l'axe 12	Euros			0	0	0	6 172 304,00	0,00	0,00
12	O	CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	IEJ		0	0	0	1 605,00	845,00	760,00
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	500			1 260,00		
2	F	IF2	Montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euro	FEDER	En transition	27016429			115 666 667,00		
3	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	20			64,20		
3	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	5000			15 000,00		
3	F	IF3	Montant des dépenses certifiées de l'axe 3	euro	FEDER	En transition	23 668 578			150 248 540,00		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0			22 992,00		
4	F	IF4	Montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euro	FEDER	En transition	328 186			8 333 334,00		
4	I	ECMO1	Engagement de la phase opérationnelle de travaux de lutte contre les inondations visant à protéger la population	Habitants	FEDER	En transition	15238					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre	Hectares	FEDER	En transition	500			1 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			un meilleur état de conservation									
5	F	IF5	Montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euro	FEDER	En transition	1 946 429			8 333 334,00		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	15558			20 195,00		
6	F	IF6	Montant des dépenses certifiées de l'axe 6	euro	FSE	En transition	18 098 260			109 993 232,00		
7	F	IF7	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	euro	FEDER	En transition	2 625 492			66 666 667,00		
7	I	ECMO2	Engagement des travaux de raccordement sur les communes prioritaires	Prises	FEDER	En transition	352					
7	O	IS1	Nombre de prises installées dans les communes prioritaires	Nombre de prises	FEDER	En transition	0			93 800,00		
7	O	IS2	Services publics numériques mis en oeuvre (dans les domaines de la santé, des transports, du tourisme et de la culture) contribuant à améliorer la qualité de vie des lorrains et à renforcer l'attractivité des Territoires.	nombre de services numériques	FEDER	En transition	15			40,00		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	40000			133 333,00		
8	F	IF8	Montant des dépenses certifiées de l'axe 8	euro	FEDER	En transition	2 376 945			45 266 667,00		
8	O	995	Equipements sociaux, culturels, sportifs ou à vocation économique et sociale rénovés ou construits dans le périmètre éligible	Nombre	FEDER	En transition	15			50,00		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	22,34			46,45		
9	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	15,66			32,55		
9	F	IF9T	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	En transition	2 223 056			14 112 000,00		
9	F	IF9D	Montant des dépenses certifiées de l'axe 9	euro	FEDER	Plus développées	1 505 825			9 559 008,00		



### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	128 333 334,00	60,00%	184 314 639,00	143,62%	152 691 337,10	46 195 732,76	36,00%	319
12	IEJ		Total	6 172 304,00	68,42%	7 320 430,01	118,60%	7 320 430,01	2 325 670,30	37,68%	2
2	FEDER	En transition	Total	115 666 667,00	60,00%	346 312 391,46	299,41%	85 336 254,58	203 417 920,38	175,87%	361
3	FEDER	En transition	Total	150 248 540,00	60,00%	332 238 386,97	221,13%	148 295 408,64	135 145 007,70	89,95%	276
4	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00%	3 691 874,00	44,30%	3 691 874,00	3 584 816,77	43,02%	3
5	FEDER	En transition	Total	8 333 334,00	60,00%	12 921 736,32	155,06%	12 867 665,34	9 748 645,36	116,98%	43
6	FSE	En transition	Total	109 993 232,00	60,00%	130 873 830,54	118,98%	130 807 358,54	63 614 919,13	57,84%	60
7	FEDER	En transition	Total	66 666 667,00	60,00%	54 508 105,79	81,76%	53 435 603,57	9 398 491,90	14,10%	77
8	FEDER	En transition	Total	45 266 667,00	60,00%	87 109 469,69	192,44%	83 696 363,60	28 375 843,65	62,69%	59
9	FEDER	En transition	Total	14 112 000,00	50,00%	16 862 188,12	119,49%	12 361 644,94	9 486 115,82	67,22%	35
9	FEDER	Plus développées	Total	9 559 008,00	50,00%	11 420 582,96	119,47%	8 372 412,32	6 424 846,64	67,21%	24
10	FEDER	En transition	Total	22 079 350,00	50,00%	2 936 541,67	13,30%	2 936 541,67	2 846 141,47	12,89%	1
10	FEDER	Plus développées	Total	328 992,00	50,00%	43 811,19	13,32%	43 811,19	42 462,48	12,91%	0
11	FSE	En transition	Total	4 786 082,00	60,00%	1 291 292,72	26,98%	1 291 292,72	887 198,79	18,54%	2
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>559 039 893,00</b>	<b>59,35%</b>	<b>1 040 895 333,02</b>	<b>186,19%</b>	<b>555 312 693,44</b>	<b>448 198 715,81</b>	<b>80,17%</b>	<b>1 174</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>9 888 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>11 464 394,15</b>	<b>115,94%</b>	<b>8 416 223,51</b>	<b>6 467 309,12</b>	<b>65,41%</b>	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>En transition</b>		<b>114 779 314,00</b>	<b>60,00%</b>	<b>132 165 123,26</b>	<b>115,15%</b>	<b>132 098 651,26</b>	<b>64 502 117,92</b>	<b>56,20%</b>	<b>62</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>6 172 304,00</b>	<b>68,42%</b>	<b>7 320 430,01</b>	<b>118,60%</b>	<b>7 320 430,01</b>	<b>2 325 670,30</b>	<b>37,68%</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>				<b>689 879 511,00</b>	<b>59,41%</b>	<b>1 191 845 280,44</b>	<b>172,76%</b>	<b>703 147 998,22</b>	<b>521 493 813,15</b>	<b>75,59%</b>	<b>1 262</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		01	FR41	4 324 144,94	4 324 144,94	238 586,11	9
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		02	FR41	41 000,00	41 000,00	43 032,01	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		04	FR41	227 292,60	227 292,60	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		05	FR41	156 060,00	156 060,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		06	FR41	2 500 213,60	2 382 913,60	267 755,56	6
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		07	FR41	915 000,00	915 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		10	FR41	94 000,00	35 000,00	90 455,30	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		13	FR41	944 052,00	944 052,00	751 193,15	3
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR41	33 844 694,82	33 642 892,33	5 577 465,90	45
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		22	FR41	1 649 203,00	1 649 203,00	690 773,34	4
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		23	FR41	95 000,00	95 000,00	95 158,24	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR41	61 905 721,35	61 063 297,31	23 404 221,68	105
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		01	FR41	891 704,53	891 704,53	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		07	FR41	131 485,00	78 891,00	132 609,60	1
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	FR41	25 000,00	25 000,00	24 780,14	1
1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		01	FR41	280 277,10	280 277,10	22 778,37	2
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		01	FR41	605 953,36	605 953,36	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR41	701 444,50	701 444,50	372 608,78	3
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		05	FR41	148 756,00	74 378,00	147 138,36	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		13	FR41	110 000,00	90 000,00	127 670,27	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		20	FR41	485 899,40	291 539,64	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		22	FR41	422 900,00	399 666,00	81 997,50	3
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR41	590 774,88	487 803,88	445 140,07	3
1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		04	FR41	298 390,00	298 390,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		22	FR41	107 100,00	65 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01		24	FR41	72 985,00	43 790,00	63 654,32	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		04	FR41	360 800,00	216 480,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		24	FR41	62 334,00	37 400,40	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		04	FR41	1 121 922,00	419 945,00	0,00	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		06	FR41	1 228 780,55	586 418,69	847 070,17	4
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		07	FR41	8 763 776,25	4 242 678,90	3 990 663,18	13
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		08	FR41	1 839 875,00	1 085 283,06	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		10	FR41	4 690 266,00	937 460,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		13	FR41	3 206 453,91	1 335 575,65	401 155,30	5
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		19	FR41	11 018 077,38	10 990 672,38	1 151 936,54	18
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR41	21 237 881,00	10 703 366,27	2 948 633,37	13
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		21	FR41	397 726,00	136 248,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR41	16 285 178,24	10 671 059,54	3 241 095,16	48
1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		01	FR41	500 000,00	500 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		07	FR41	212 910,00	100 000,00	152 091,91	1
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		13	FR41	529 946,00	94 393,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		24	FR41	1 289 660,59	824 662,42	886 068,43	3
12	IEJ		103	01	07	07			19	FR41	7 320 430,01	7 320 430,01	2 325 670,30	2
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		03	FR41	504 897,00	100 964,00	402 038,40	2
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		05	FR41	400 336,11	120 100,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR41	8 828 600,00	1 381 153,00	7 469 800,75	11
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		08	FR41	1 500 000,00	172 000,00	4 030 610,86	2
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	FR41	302 427,00	90 728,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR41	3 838 824,00	535 466,00	2 765 723,30	3
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	FR41	135 786,00	40 735,80	135 786,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		05	FR41	630 000,00	126 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	FR41	16 821 258,56	3 327 571,00	14 956 200,82	21
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		11	FR41	459 372,00	137 810,00	158 642,41	1
2	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	FR41	2 658 272,00	663 654,00	2 063 040,00	4
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		01	FR41	306 991,00	61 398,00	309 091,44	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	FR41	4 962 950,00	744 603,85	1 500 606,30	3
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		04	FR41	2 987 361,00	717 460,00	2 123 046,61	3
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		05	FR41	773 680,00	232 104,00	191 656,32	2
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	FR41	21 826 718,69	4 909 129,54	16 438 292,06	42
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		08	FR41	2 150 000,00	215 000,00	1 069 021,48	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		11	FR41	522 000,00	104 400,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		14	FR41	278 039,00	83 410,00	373 148,56	1
2	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	FR41	1 940 455,70	426 476,00	1 647 000,00	4
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		01	FR41	419 809,00	125 940,00	77 649,99	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		03	FR41	4 997 083,00	727 067,20	4 796 148,95	9
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		04	FR41	5 450 621,00	1 145 312,00	3 902 588,01	6
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		05	FR41	9 052 140,00	2 264 900,00	5 894 919,25	3
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		06	FR41	3 923 865,00	732 670,00	3 971 556,14	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		07	FR41	170 389 746,90	32 847 996,98	91 860 244,45	160
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		08	FR41	14 940 274,70	803 640,00	13 718 256,52	5
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		11	FR41	886 075,00	244 896,00	176 190,00	3
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		12	FR41	400 000,00	64 000,00	976 148,48	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		13	FR41	311 534,00	60 096,00	1 353 994,34	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		14	FR41	2 280 076,00	228 006,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		15	FR41	2 182 930,00	519 310,00	2 442 496,81	2
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		22	FR41	1 551 076,00	465 322,80	569 076,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		23	FR41	80 000,00	24 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		24	FR41	6 317 206,00	1 181 572,25	2 821 878,00	9
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		07	FR41	290 000,00	274 195,50	71 999,92	2
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		24	FR41	4 123 168,77	3 965 168,77	155 863,68	4
2	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		07	FR41	4 646 165,44	2 521 679,24	2 125 465,02	9
2	FEDER	En transition	066	01	03	07	03		07	FR41	1 331 579,00	787 142,49	975 684,67	6
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR41	20 999 844,00	4 389 542,00	9 796 794,59	18
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		18	FR41	72 640,00	72 640,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		22	FR41	22 029,85	22 029,85	74 263,61	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR41	5 016 559,74	2 878 964,31	2 022 996,64	5
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		07	FR41	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	066	05	07	07	03		24	FR41	8 800 000,00	8 800 000,00	0,00	2
3	FEDER	En transition	011	01	01	07	04		10	FR41	5 246 703,00	1 320 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR41	57 644 571,86	19 795 948,01	19 205 166,11	40
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		07	FR41	544 055,24	260 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		10	FR41	57 775 547,75	12 932 708,00	0,00	19
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		18	FR41	91 779,07	91 779,07	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		01	FR41	70 050 300,13	17 251 288,43	30 359 010,07	41
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		10	FR41	11 247 857,00	4 792 701,00	0,00	3
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR41	2 172 747,00	628 707,86	4 224 159,16	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		01	FR41	1 186 851,04	1 186 851,04	1 102 114,21	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		15	FR41	705 531,07	705 531,07	956 476,35	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		21	FR41	84 643 192,19	64 828 922,28	37 656 894,30	108
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR41	30 004 737,35	21 080 828,13	36 962 976,98	33
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR41	10 013 276,86	2 744 069,94	4 254 305,96	16
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		07	FR41	169 195,04	88 089,50	170 252,54	3
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		10	FR41	127 416,16	70 078,88	0,00	1
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		24	FR41	614 626,21	517 905,43	253 652,02	6
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		18	FR41	3 072 548,00	3 072 548,00	3 084 947,63	2
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR41	619 326,00	619 326,00	499 869,14	1
5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06		22	FR41	66 191,00	44 680,30	84 924,72	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		01	FR41	114 404,66	114 404,66	120 175,63	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	4 581 223,93	4 548 663,65	3 800 852,30	15
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		18	FR41	80 906,50	80 906,50	0,00	2
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		22	FR41	4 859 320,23	4 859 320,23	2 560 051,51	23
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		24	FR41	3 219 690,00	3 219 690,00	3 182 641,20	1
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR41	130 873 830,54	130 807 358,54	63 614 919,13	60
7	FEDER	En transition	045	01	03	07	02		24	FR41	201 448,80	201 448,80	199 529,00	1
7	FEDER	En transition	046	01	07	07	02		24	FR41	98 252,99	98 252,99	0,00	2
7	FEDER	En transition	047	01	03	07	02		13	FR41	89 500,00	89 500,00	89 500,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR41	164 300,75	164 300,75	181 100,00	1
7	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		24	FR41	28 325 251,25	28 325 251,25	5 488 591,13	1
7	FEDER	En transition	078	01	01	07	02		18	FR41	173 982,50	173 982,50	137 992,49	4
7	FEDER	En transition	078	01	02	07	02		13	FR41	38 400,00	38 400,00	39 900,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		18	FR41	1 220 495,28	1 220 495,28	410 106,87	11
7	FEDER	En transition	078	01	03	07	02		24	FR41	67 000,00	67 000,00	69 025,60	1
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		12	FR41	224 564,76	224 564,76	0,00	1
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		15	FR41	234 740,93	190 376,96	122 370,00	3
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		18	FR41	4 991 019,18	4 991 019,18	151 327,03	12

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
7	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		24	FR41	6 852 673,14	6 843 889,08	0,00	4
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		15	FR41	18 007,00	9 453,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		18	FR41	337 517,98	337 517,98	189 037,59	2
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		19	FR41	1 224 253,38	1 224 253,38	322 327,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		24	FR41	1 410 363,00	1 410 363,00	0,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		18	FR41	185 869,84	185 869,84	168 641,61	3
7	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		13	FR41	543 328,31	543 328,31	0,00	2
7	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		15	FR41	7 702,00	7 702,00	7 577,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		18	FR41	11 967,00	11 967,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		12	FR41	165 465,80	165 465,80	169 839,81	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR41	164 306,64	164 306,64	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		15	FR41	77 511,60	62 599,27	0,00	1
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		18	FR41	393 758,09	393 758,09	120 926,10	4
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR41	1 464 162,39	1 045 378,03	851 458,01	5
7	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR41	524 106,70	407 606,88	406 527,20	2
7	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR41	5 298 156,48	4 837 552,80	272 715,46	6
8	FEDER	En transition	053	01	02	02	09		20	FR41	2 366 009,24	1 537 759,74	2 605 085,87	2
8	FEDER	En transition	055	01	01	02	09		21	FR41	34 321 501,03	33 538 117,80	7 442 169,20	10
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		21	FR41	28 747 703,68	27 046 230,32	17 288 529,00	26
8	FEDER	En transition	055	01	02	02	09		23	FR41	1 414 898,37	1 414 898,37	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	04		08	FR41	747 740,79	747 740,79	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	04		22	FR41	12 629 058,04	12 629 058,04	0,00	5
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	04		18	FR41	518 923,10	518 923,10	673 252,99	2
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	04		22	FR41	5 544 523,01	5 444 523,01	0,00	10
8	FEDER	En transition	089	01	03	02	04		08	FR41	110 884,20	110 884,20	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	03	02	04		18	FR41	708 228,23	708 228,23	366 806,59	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		04	FR41	38 753,00	19 376,50	39 628,04	1
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		15	FR41	6 645 691,94	4 494 246,64	1 841 054,89	15
9	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR41	8 516 532,05	6 269 960,82	6 697 632,61	6
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR41	938 767,73	897 192,60	497 827,46	8
9	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR41	722 443,40	680 868,38	409 972,82	5
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		04	FR42	26 247,00	13 123,50	26 839,66	0

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		15	FR42	4 501 057,37	3 043 906,06	1 246 927,15	11
9	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR42	5 768 157,74	4 246 578,63	4 536 236,24	4
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR42	635 817,52	607 659,13	337 173,31	5
9	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		24	FR42	489 303,33	461 145,00	277 670,28	4
10	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR41	2 936 541,67	2 936 541,67	2 846 141,47	1
10	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR42	43 811,19	43 811,19	42 462,48	0
11	FSE	En transition	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR41	896 076,72	896 076,72	887 198,79	1
11	FSE	En transition	122	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR41	395 216,00	395 216,00	0,00	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	4	0,00		0,00	



du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
12	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Il n'y a pas eu d'évaluation menée en 2019 sur le PO. Seule une AMO a été lancée afin d'accompagner l'AG sur les perspectives de programmation d'ici 2023 et l'atteinte des cibles. Cela a permis de travailler sur le remaquetage du programme et d'analyser les indicateurs, tant leur fiabilité que l'atteinte de leur cible à 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

En 2017, la France a bénéficié d'une dotation de 310,2 millions d'euros issus du fonds spécifique IEJ, auxquels s'ajoutent 312 millions d'euros de FSE. Cette enveloppe de 622 millions d'euros a été répartie entre le Programme Opérationnel National spécifique IEJ (70% des fonds), géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et 12 Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ (30% des fonds), gérés par les Conseils régionaux des territoires éligibles à l'IEJ. Le Programme Opérationnel National spécifique IEJ comprend par ailleurs deux volets : une enveloppe dite « centrale », gérée par la DGEFP pour le financement de dispositifs nationaux, et une enveloppe dite « déconcentrée », gérée par les Direccte-Dieccte (autorités de gestion déléguées sur les territoires).

Le dispositif IEJ est reconduit pour les années 2017 à 2020, avec un budget affecté de 1,2 milliards d'euros d'IEJ, devant être complété par une contrepartie FSE.

Non éligible lors de la première vague de l'IEJ, le territoire lorrain est pour la seconde vague objet de l'enveloppe de flexibilité de 10%, sur proposition de l'Etat membre, au titre de deux de ses départements : la Meurthe et Moselle et la Moselle.

Le PO Lorraine et Massif des Vosges a donc été modifié pour intégrer un axe 12 FSE/IEJ doté d'une enveloppe de 4 000 000 € (1 188 001 € d'IEJ et 2 811 999 € de FSE).

En avril 2019, un abondement complémentaire a été accordé à certains territoires, dont la Moselle et la Meurthe et Moselle.

Le programme a donc été modifié, suite à consultation écrite du Comité Régional de Suivi au mois d'octobre 2019 afin de prendre en compte cet abondement et le transfert de la contrepartie équivalente de crédits FSE de l'axe 6 vers l'axe 12.

En 2019, une 2<sup>nd</sup>e opération FSE/IEJ a été programmée : Actions de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance concernant les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle sur l'année 2019, portées par l'Association de Gestion de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance de Lorraine. Un soutien de 1 851 615,90 € de FSE/IEJ pour un coût total de 3 692 234,45€ a été programmé en mars 2019.

L'E2C Lorraine s'adresse à des jeunes âgés d'au moins 17 ans et de moins de 26 ans, sans qualification, ou de qualification de niveau VI et V bis de l'Éducation Nationale prioritairement et ponctuellement de

niveau IV non validé, sans emploi. Par son originalité pédagogique et organisationnelle, l'E2C est un dispositif alliant parfaitement la construction de parcours individualisés, la mise en action d'une démarche de projet de groupe et un modèle d'organisation s'appuyant sur un partenariat avec le monde de l'entreprise.

La vocation de l'E2C est d'apporter une réponse formation adaptée aux besoins spécifiques des publics en voie d'exclusion sociale et professionnelle, tout en créant une structure ouverte sur le monde de l'entreprise, sur les pédagogies actives, sur l'individualisation des parcours et sur les outils du multimédia.

Le bilan des années 2018 et 2019 est le suivant :

- A l'entrée de l'opération :

-1306 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée

-343 inactifs

-656 participants CITE 1-2

944 participants CITE 3-4

- A la sortie de l'opération :

-78 participants inactifs engagés dans une recherche d'emploi

-105 participants suivant des études ou une formation

-149 participants en emploi

Ce dispositif n'est pas nouveau mais s'intègre parfaitement dans le cadre des priorités de soutien de l'IEJ.

Il souffre toutefois de difficultés de recrutement, liées à la concurrence entre dispositifs sur ce segment de populations participantes : Garantie Jeunes, EPIDE, Service Militaire Volontaire....





## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le nombre de dossiers programmés depuis le début de la période de programmation (1262) et le taux de programmation FEDER-FSE-IEJ (74,51%) sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale, après 5 exercices pleins de programmation (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), ce qui est synonyme d'un bon fonctionnement dans la mise en œuvre du programme. A noter que, sur l'enveloppe actuelle du PO et sans considérer les abondements à venir dans le cadre du plan de relance, des perspectives de surprogrammation sont déjà prévues sur base des projets identifiés.

Après avoir été désignée autorité de gestion par l'autorité d'audit nationale le 21 décembre 2016, la Région Grand Est a pu établir 20 demandes de paiement auprès de la Commission européenne et tous les dégagements à ce jour. Avec les demandes de paiement établies, la cible de dégagement 2020 est d'ores-et-déjà dépassée.

Globalement, les difficultés suivantes peuvent toutefois être soulignées :

- Le système d'information Synergie utilisé depuis 2016 par l'Autorité de gestion pour le PO Lorraine et Massif des Vosges a connu plusieurs évolutions dues à des blocages dans certains modules de certification ou d'agglomération des données. La Région a donc été contrainte de maintenir et de développer des systèmes de suivi parallèles pour garantir le bon suivi des données.

- La collecte des indicateurs de résultat pose également problème en raison des nouveaux périmètres géographiques retenus par la majorité des instituts statistiques (nouvelles régions) et l'abandon ou l'évolution de structures de recueils statistiques ou des critères statistiques anciennement établis. Les indicateurs ayant été définis sur les anciens territoires régionaux, la collecte s'avère donc plus complexe voire impossible du fait de la nécessité d'obtenir les éléments intra-territoriaux ayant permis la définition d'un indicateur à une échelle régionale nouvelle. Concernant l'exercice 2019, à l'instar des exercices précédents et considérant ces éléments, les valeurs ne pouvant être collectées ne sont alors pas renseignées (case laissée vierge). Une réflexion quant à la modification de ces indicateurs est toujours en cours et devrait aboutir en 2020.

- la multiplication des contrôles, déjà mis en avant dans le cadre des précédents RAMO, obligent le service programmation de l'autorité de gestion à passer un temps important et croissant à leur suivi et aux réponses à apporter. A noter l'impact sur les porteurs de projets pour lesquels les paiements sont suspendus en attendant la clôture des contrôles auxquels ils sont soumis. De plus, dans les faits, le principe de proportionnalité des contrôles est parfois remis en question avec des opérateurs contrôlés plusieurs fois et des champs de contrôle qui se recoupent la majeure partie du temps avec des risques d'interprétation différents (marchés publics, aides d'Etat...). Cette charge étant incompressible car résultant de structures externes à l'autorité de gestion, il n'est de solution que de l'absorber dans le plan de travail des agents.

- l'insécurité juridique dans laquelle se trouvent l'autorité de gestion et certains porteurs de projets au regard d'interprétations liées à la réglementation (notamment aides d'Etat). Ces problèmes sont discutés en groupes de travail nationaux et remontés à la Commission européenne mais les clarifications peuvent prendre du temps et ainsi retarder ou bloquer certaines programmations

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	7 400 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Montreuil
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts

	ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Active Garantie
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Montreuil
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	sélection conforme au principe des Traités (< aux seuils de la directive MP)
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 nov. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	800 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	200 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	100 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	100 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	100 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	100 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	164 060,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	82 030,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	164 060,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	67
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	67
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	67
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total	0,00



engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en	

<b>EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	400 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	67,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	300,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	107,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER

3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	7 400 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Maisons-Alfort
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,</b>	

<b>participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BpiFrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France Maisons-Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Passation de marché interne
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17 déc. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	8 000 000,00

financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>prêts FEDER Innovation</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou,	0,00

dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	2
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en</b>	

<b>place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument	

financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon	7 400 000,00



l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 juin 2015
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds européen des matériaux
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Metz
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	

paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	DEMETER
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	France, Grenoble
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 juil. 2015
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	540 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	270 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	270 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	270 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	270 000,00

15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prises de participations et quasi-participations minoritaires</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires	0

finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un</b>

	<b>soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	40,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------



**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Assistance Technique FEDER
-----------------	---------------------------------

--

Axe prioritaire	11 - Assistance Technique FSE
-----------------	-------------------------------

--

Axe prioritaire	12 - Intégration sur le marché du travail des jeunes (IEJ)
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Améliorer la compétitivité des PME
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - Développement urbain durable
-----------------	----------------------------------

--

Axe prioritaire	9 - Axe interrégional Massif des Vosges
-----------------	---

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	1 519 509,95	1,97%
3	199 014 986,71	220,76%
4	2 215 124,22	44,30%
5	3 101 216,47	62,02%
9	557 266,40	4,71%
<b>Total</b>	<b>206 408 103,75</b>	<b>50,36%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--



**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--



**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
résumé des citoyens 2019	Résumé à l'intention des citoyens	10 sept. 2020		Ares(2020)5126457	résumé des citoyens LMV	30 sept. 2020	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2] : La somme [7 400 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 400 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine] : La somme [7 400 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 4 000 000,00
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds européen des matériaux ] : La somme [7 400 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 3 000 000,00
Avertissement	2.28	Instruments financiers Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2, [garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises ]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2014 (16 624,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2015 (17 014,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2016 (16 588,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2017 (17 752,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 4, indicateur: 5, catégorie de région: T, année: 2019 (15 685,00 < 17 783,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 19, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 150,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 19, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2015 (0,00 < 150,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 22, indicateur: 23, catégorie de région: T, année: 2018 (979 875,00 < 1 858 080,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 22, indicateur: 23, catégorie de région: T, année: 2019 (1 050 660,00 < 1 858 080,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 22, indicateur: 23bis, catégorie de région: M, année: 2018 (695 125,00 < 1 301 920,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 9, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 22, indicateur: 23bis, catégorie de région: M, année: 2019 (745 340,00 < 1 301 920,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2015 (443,00 > 410,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2016 (422,00 > 410,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2017 (427,00 > 410,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2015 (331,00 > 306,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2016 (339,00 > 306,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2017 (346,00 > 306,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2015 (127,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2016 (112,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2017 (88,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2018 (102,00 > 85,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2014 (26,70 > 3,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 21, indicateur: 25, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 <











Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.85	Dans les instruments financiers, avec l'option Garantie, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, lorsque l'élément 25 est > à 0, l'élément 26 doit être > à 0: instrument financier «Fonds de Garantie Lorraine TPE FEDER 2», produit financier «garanties de prêts en faveur des chômeurs repreneurs/créateurs d'entreprises ».
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de prêt FEDER Innovation (FPFI) Lorraine, produit: prêts FEDER Innovation.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds européen des matériaux , produit: Prises de participations et quasi-participations minoritaires.